

Proposition présentée

par la Commission judiciaire:

M^{mes} et MM. Bernard Lescaze, Mireille Gossauer-Zurcher, Jean-Michel Gros, Michel Halpérin, Christian Luscher, Thierry Apothéloz, Maria Roth-Bernasconi, Christian Grobet, Pascal Pétroz, Pierre-Louis Portier, Pierre Froidevaux, Anita Frei, Ariane Wisard et Gilbert Catelain

Date de dépôt: 2 mai 2002

Messagerie

Proposition de motion contre la violence domestique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que la violence domestique constitue un problème important de santé publique ;
- que le groupe de travail Prévention et maîtrise de la violence conjugale a rendu sur mandat du Département de justice, police et sécurité un rapport contenant un catalogue de recommandations ;
- qu'à ce jour la plupart de ces recommandations n'ont pas été concrétisées ;
- que le projet de loi 8633 tente une réponse surtout déclamatoire à un problème réel ;
- qu'il ne donne en outre aucun chiffre sur ce qu'il pourrait en coûter à l'Etat ;
- qu'il se borne à n'évoquer que la violence faite aux femmes ;

- que les associations et services auditionnés font un travail remarquable en la matière, ont quelques difficultés à coordonner leur action, d'une part, et souhaitent, d'autre part, la mise en œuvre d'un programme d'action,

invite le Conseil d'Etat :

- à le renseigner sur la suite qu'il entend donner au rapport du groupe de travail susmentionné ;
- à examiner si le bilan d'évaluation réalisé en 1997, reste d'actualité ou nécessite une mise à jour ;
- à désigner une commission d'experts chargée d'étudier et d'élaborer un rapport sur les mesures à développer pour répondre aux problèmes de la violence domestique et les dispositions légales qui pourraient s'avérer souhaitables dans ce domaine ;
- à développer des statistiques sur ce sujet ;
- à lui signaler, le cas échéant, l'effort budgétaire supplémentaire qu'il est disposé à investir dans ces efforts de prévention, de répression et de traitement.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de l'examen du projet de loi 8633 sur la violence conjugale, et suite à diverses auditions (représentantes et représentants de Solidarité Femmes, Virès, Centre Lavi, Pouvoir judiciaire, Police, groupe d'experts et DJPS), l'ensemble des commissaires a relevé l'importance des problèmes dénoncés dans ce projet de loi.

Toutefois, une large majorité de la commission souhaite, avant de légiférer, connaître la position du Conseil d'Etat. C'est pourquoi la Commission judiciaire vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement cette motion.